

16 juin 2010

Proposition du Conseil administratif du 16 juin 2010 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant net total de 3 788 000 francs, soit:

- 1. un montant de 739 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain B de football du stade de Varembé, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Petit-Saconnex;**
- 2. un montant de 1 416 000 francs destiné à la transformation du terrain B de football en synthétique du stade de Frontenex, plateau de Frontenex 8, parcelle N° 16, feuille N° 2, secteur Cologny;**
- 3. un montant de 1 200 000 francs destiné au reprofilage et au remplacement du gazon synthétique du terrain de hockey sur gazon du stade de Richemont, route de Frontenex 70, parcelle N° 1657, feuille N° 24, secteur Eaux-Vives;**
- 4. un montant de 433 000 francs destiné à la mise aux normes de l'Union cycliste internationale (UCI) de la piste de bicross au centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 12, parcelle N° 2079, feuille N° 85, secteur Genève-Plainpalais.**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Les arrêtés I à III de cette proposition de crédit rassemblent une première étape de travaux concernant trois installations sportives nécessitant le remplacement ou la transformation de terrains en gazon synthétique.

Ces travaux sont nécessaires, soit au vu du degré d'usure des surfaces synthétiques existantes, soit pour transformer des surfaces naturelles en synthétique en lien avec les exigences techniques d'exploitation actuelles. Ils permettront d'offrir aux utilisateurs des surfaces de jeu parfaitement adaptées aux entraînements et aux matchs de football et de hockey sur gazon.

L'arrêté IV propose la mise aux normes de l'Union cycliste internationale (UCI) de la piste de bicross du centre sportif du Bout-du-Monde pour permettre d'accueillir des compétitions internationales.

1. Stade Varembe, terrain B

Remplacement du gazon synthétique

Exposé des motifs

Le terrain synthétique du stade de Varembe constitue un des deux terrains de football de compétition du stade. Sa dimension est de 63,6 m par 96 m pour une surface de jeu de 57,6 m par 90 m. Il est doté d'un système d'arrosage (mis hors service en 1999) et d'un éclairage. Le revêtement actuel a été remplacé en 2001 et le second terrain est en gazon naturel. Un troisième terrain en matière stabilisée (schiste), le stade de Trembley, est essentiellement réservé aux entraînements.

Le stade de Varembe est le plus sollicité de Genève, puisque quelque 40 équipes de l'association de Varembe se partagent cette installation, et notamment le terrain synthétique qui a l'avantage d'être utilisable par tous les temps. Un millier d'usagers se le disputent chaque semaine pour les entraînements, sans compter le public dans la journée, et les journées sportives. Ajoutons encore une moyenne de 10 matchs qui se jouent durant les week-ends, sans parler des tournois entre clubs et tournois scolaires et nous avons un panorama précis de l'intensité d'usage des lieux.

L'association des clubs de Varembe est composée du FC Saint-Jean, FC Interstar et FC Athlétique Regina, représentant quelque 29 équipes et huit écoles de football.

La surface est occupée environ cinquante heures par semaine.

Cette utilisation intensive est la cause de l'usure et de l'état de dégradation aujourd'hui constatés. Depuis deux ans, des réparations ponctuelles sont effectuées. A ce jour, l'usure est telle qu'il n'est plus possible d'assurer un terrain répondant aux normes de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF), les lés se décollent et les risques d'accidents sont accrus.

Cette situation nécessite des travaux rapides, faute de quoi l'ACGF pourrait interdire les matchs officiels.

D'autre part, le Service des sports a reçu un courrier de l'association des clubs du stade de Varembe pour demander le remplacement du revêtement synthétique.

Bien que le remplacement de ce revêtement soit prévu au plan financier d'investissement (PFI) en 2013, il doit impérativement être réalisé plus vite.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus sont les suivants:

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, clôture provisoire.

Gazon synthétique

Dépose et évacuation du gazon synthétique existant.

Fourniture et pose d'un revêtement de football en gazon synthétique de troisième génération (fibre mixte: fibrilisée + monofilament, H = 45 mm), y compris remplissage de sable (10 mm) et de caoutchouc type EPDM vert (20 mm).

Remise en état de l'arrosage.

Zone d'athlétisme

Nettoyage haute pression et réfection du traçage des lignes.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Choix des matériaux de construction

Le revêtement proposé a été étudié avec le Service des sports; il a fait ses preuves dans diverses installations sportives de la Ville de Genève (stade de Varambè, centre sportif du Bois-des-Frères et stade du Bois-de-la-Bâtie). Le choix du matériau correspond à une utilisation intensive du terrain permettant une plus grande pérennité dans le temps.

Production de déchets en fin de vie

Actuellement, les matériaux prévus sont tous recyclables en fin de vie. Les revêtements polyuréthanes sont broyés et revalorisés en sous-couches pour divers types de terrains de sports et en revêtement souple de places de jeux pour enfants.

Il sera demandé aux entreprises d'étudier et de proposer la réutilisation partielle du remplissage EPDM existant pour une réutilisation sur le nouveau terrain.

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien régulier, par l'adjonction de granulats de caoutchouc EPDM permettant le surfacage de la zone de jeu, est recommandé.

Coût des travaux

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		620 000
40 Installation de chantier, travaux préparatoires	15 000	
Dépose et évacuation gazon synthétique	70 000	

42	Lavage des fonds, réparation sous-couches	25 000	
	Nouveau gazon synthétique	448 000	
	Nettoyage et réfection lignes zone d'athlétisme	12 000	
45	Arrosage	50 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		31 000
58	Compte d'attente pour provisions et réserve (5% de 40 à 57)	31 000	
	Coût total de la construction HT		651 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (8%)		52 080
	Coût total de la construction TTC		703 080
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		35 154
	Coût général de la construction TTC		738 234
	Total du crédit demandé		739 000

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 050.007.04 du 5^e plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 1 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 739 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élève à 86 630 francs.

Autorisation de construire

Le projet de remplacement du gazon synthétique ne nécessite pas d'autorisation de construire.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2010 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface du terrain à remplacer est de 6179 m², ce qui situe le coût du remplacement du gazon synthétique à 122 francs le mètre carré.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront deux mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d’avril au mois d’octobre).

Gestion financière, maîtrise de l’ouvrage et maîtrise de l’œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

2. Stade de Frontenex, terrain B

Transformation du terrain B de football en synthétique

Exposé des motifs

L’Association des clubs sportifs des Eaux-Vives (ACSEV) comprend 21 équipes et sept écoles de football (environ 1000 joueurs) et représente les intérêts des quatre clubs suivants:

- FC UGS;
- FC Geneva;
- FC Chêne-Eaux-Vives;
- FC Etoile espagnole.

Le taux d’occupation est d’environ trente-six heures par semaine.

Le domaine sportif du stade de Frontenex est équipé actuellement de trois terrains en gazon naturel et d’un terrain en matière stabilisée schiste; l’ensemble est éclairé.

En 1993, le terrain B a vu son gazon naturel remplacé par de la matière stabilisée. Cet équipement, datant de dix-sept ans, ne répond plus aux exigences des règlements actuels de l’Association suisse de football (ASF) et de l’ACGF pour les championnats de 1^{re} et 2^e ligue. Ce terrain dit «tout temps» est utilisé pour les entraînements, les matchs de toutes les catégories, écoles football, juniors, actifs et seniors. Il pose de gros problèmes en périodes gel et dégel, car l’eau ne s’écoule plus, la partie inférieure du revêtement restant gelée. Les blessures de plus en plus fréquentes amènent les joueurs à demander les renvois de matchs.

Les équipes d’UGS, Geneva, Chêne-Eaux-Vives et Etoile espagnole du stade de Frontenex évoluent dans des championnats de la ligue amateurs. Ils doivent pouvoir jouer et s’entraîner par tous les temps; or les terrains naturels ne sont pas jouables en hiver.

La construction d'un collège sur la surface du terrain des Fourches va faire perdre un terrain au stade de Frontenex. Il est important d'offrir une surface de jeu permettant une utilisation plus soutenue.

Pour toutes ces raisons, le Service des sports recommande la pose d'un revêtement en gazon synthétique répondant aux normes ASF pour la 2^e ligue. Ce type de gazon a été installé dernièrement dans plusieurs communes; outre le stade du Bois-de-la-Bâtie, les communes de Carouge, Lancy et Bernex ont équipé leurs terrains.

La proposition de ce jour vise à la refonte du terrain B par la création d'une pelouse synthétique permettant de pouvoir s'entraîner et disputer des matchs par n'importe quel temps. En outre, les travaux porteront également sur la mise en conformité aux directives de l'ASF pour la 2^e ligue, lesquelles exigent:

- un minimum de 90 m x 57,60 m (actuellement 90 m x 54 m);
- distances de sécurité latérale: 3 m (actuellement 2 m);
- distances de sécurité derrière les buts: 3 m.

Croissance et évolution des gazons synthétiques

Le 10 novembre 2004, l'Union des associations européennes de football (UEFA) validait, d'entente avec la Fédération internationale de football association (FIFA), l'existence des terrains synthétiques. Ainsi et pour autant que ces terrains synthétiques satisfassent aux exigences conjointes de la FIFA et de l'UEFA, les matchs officiels, dont la Ligue des champions, peuvent s'y dérouler. En outre, le synthétique permet de résoudre les problèmes posés par des stades trop fermés, qui conduisent à l'asphyxie des semences naturelles. Ainsi, l'UEFA apporte un soutien actif au développement du synthétique.

Description de l'ouvrage

La solution retenue pour la pelouse se compose d'un gazon synthétique, posé sur sous-couche souple et enrobé poreux. Le marquage du terrain sera effectué dans le matériau lui-même par changement de teinte de celui-ci.

L'ensemble offre un confort de jeu optimal (souplesse) et garantit, outre une trajectoire parfaite de la balle, une sécurité certaine.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus sont les suivants:

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, signalisation, clôture provisoire, repérages, sondages et pose de gabarits.

Terrassement et mouvements de terre

Dans la zone agrandie: décapage de la croûte herbacée et de la terre végétale, terrassement, nivelage et compactage du fond de forme.

Murs béton armé et remblais

Semelles de fondation, murs de soutènement et remblais derrière murs.

Canalisations et conduites

Fouilles en tranchée, drainage, chemise filtrante, pipes de rinçage et raccordement sur canalisation existante.

Superstructure

Feutre géotextile non tissé, empierrement, nivellement, compactage, bordure de tonte récupérée et complétée, couche de réglage et enrobé bitumineux poreux.

Gazon synthétique

Couche de souplesse coulée sur place (EPDM 2/7 18 mm), revêtement de football en gazon synthétique de troisième génération (fibre mixte: fibrilisée + monofilament H = 45 mm), y compris remplissage de sable (10 mm) et EPDM vert (20 mm).

Clôtures

Main-courante sur les deux grands côtés du terrain et complément des écrans pare-ballons.

Arrosage

L'arrosage actuel sera modifié pour l'adapter à la nouvelle configuration du terrain projeté.

Equipements

Installation de deux buts seniors, de quatre buts rotatifs pour juniors, de bancs protégés pour les joueurs et des poteaux de corner.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Réinfiltration de l'eau de pluie

Lors de la réfection du terrain, le revêtement prévu non étanche (granulat de caoutchouc type Bois-des-Frères) ainsi que le nouvel enrobé poreux permettront aux eaux de surface de s'infiltrer naturellement dans le terrain. En cas de fortes pluies, les drainages absorberont le surplus.

Choix des matériaux de construction

Le revêtement proposé a été étudié avec le Service des sports; il a fait ses preuves dans diverses installations sportives de la Ville de Genève (stade de Varembe et centre sportif du Bois-des-Frères), et en Suisse notamment.

Une variante sera proposée avec des matériaux de remplissage «naturels» composés de matériaux organiques d'origine végétale. Ce remplissage a l'avantage de pouvoir être recyclé totalement en fin de vie pour l'agriculture. Ce matériau a toutefois une durée de vie plus courte.

Les terrains en gazon synthétique évitent la contamination des nappes phréatiques, car l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides sélectifs n'est plus nécessaire.

Production de déchets en fin de vie

Actuellement, les matériaux prévus sont recyclables en fin de vie. Les enrobés sont concassés en vue d'une réutilisation essentiellement pour des infrastructures routières et les revêtements polyuréthanes sont broyés et revalorisés en sous-couche pour divers types de terrains de sports et en revêtement souple de places de jeux pour enfants.

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien régulier, par l'adjonction de granulats de caoutchouc EPDM permettant le surfacage de la zone de jeu, est recommandé.

Coût des travaux

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>		101 000
11 Démolition	50 000	
12 Terrassement, mouvements de terre	16 000	
13 Installation de chantier en commun	35 000	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		1 084 000
41 Béton et béton armé, drainage, fouilles en rigole, bordures, cheminements	125 000	
42 Clôtures, équipements, enrobés poreux, couches de souplesse, gazon synthétique	879 000	
45 Arrosage	50 000	
Electricité	20 000	
49 Honoraires ingénieur civil	10 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		63 450
51 Autorisations, taxes	2 000	

52 Reproductions, documents	2 000	
58 Compte d'attente pour provisions et réserve (5% de 1 à 57)	59 450	
Coût total de la construction HT		1 248 450
Taxe sur la valeur ajoutée (8%)		99 876
Coût total de la construction TTC		1 348 326
<u>Frais administratifs et financiers</u>		
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		67 416
Coût général de la construction TTC		1 415 742
Total du crédit demandé		1 416 000

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 050.014.12 du 5^e plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 1 600 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 1 416 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élève à 166 000 francs.

Autorisation de construire

Ce projet de réfection d'un terrain de football en synthétique fera l'objet d'une requête en autorisation de construire qui sera déposée prochainement auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2010 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface du terrain est de 6259 m², ce qui situe le coût de la transformation du gazon synthétique à 231 francs le mètre carré.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d'avril au mois d'octobre).

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

3. Stade de Richemont

Reprofilage et remplacement du gazon synthétique

Exposé des motifs

Le terrain synthétique du stade de Richemont est composé d'un terrain de gazon synthétique de 5865 m² pour la pratique du hockey sur gazon et constitue le seul terrain à Genève pour la pratique de ce sport.

Le terrain de Richemont accueille quatre clubs (Servette, Black-Boys, Geneva International HC, UGS Hockey) comprenant les dix équipes des Black-Boys et les neuf équipes du Servette, sans compter l'école de hockey sur gazon du Servette.

Deux clubs évoluant à Genève sont actuellement en ligue nationale A: Servette, deuxième du classement de LNA et vainqueur de la coupe de Suisse 2010 et les Black-Boys, finalistes de la coupe de Suisse et cinquième du championnat LNA.

Classement LNA:

- 1 Rotweiss Wettingen
- 2 Servette HC
- 3 Lucerne SC
- 4 HC Olten
- 5 Black-Boys HC
- 6 Grasshopper Zurich
- 7 Stade Lausanne
- 8 Neuchâtel HC

Lors de fortes pluies, le terrain n'absorbe pas les eaux et, de ce fait, les championnats nationaux ne peuvent plus être organisés correctement, provoquant de multiples renvois et pénalisant les équipes locales. Il est souvent impossible d'avertir le club visiteur du renvoi avant le départ de leur domicile.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus sont les suivants:

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, clôture provisoire.

Gazon synthétique

Dépose et évacuation du gazon synthétique existant.

Rabotage de l'enrobé et évacuation.

Complément et adaptation du drainage.

Reprofilage, nivelage et compactage du fond de forme.

Couche de réglage et nivellement.

Pose d'un enrobé bitumineux poreux.

Fourniture et pose d'un gazon synthétique avec couche de souplesse, y compris tracés.

Remise en état de l'arrosage.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Entretien et nettoyage

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien régulier est recommandé.

Coût des travaux

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		1 007 000
40 Installation de chantier, travaux préparatoires	35 000	
Dépose et évacuation gazon synthétique	40 000	
Rabotage de l'enrobé et évacuation	60 000	
42 Complément et adaptation du drainage	50 000	
Reprofilage, nivelage et compactage	88 000	
Couche de réglage et nivellement	50 000	
Enrobé bitumineux poreux	136 000	
Gazon synthétique avec couche de souplesse	538 000	
45 Arrosage	10 000	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		50 350
58 Compte d'attente pour provisions et réserve (5% de 40 à 57)	50 350	
Coût total de la construction HT		<u>1 057 350</u>

Taxe sur la valeur ajoutée (8%)	84 588
Coût total de la construction TTC	1 141 938
<u>Frais administratifs et financiers</u>	
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	57 097
Coût général de la construction TTC	1 199 035
Total du crédit demandé	<u>1 200 000</u>

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 050.045.08 du 5^e plan financier d'investissement 2010-2021 pour un montant de 1 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 1 200 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élève à 140 680 francs.

Autorisation de construire

Ce projet de reprofilage et remplacement du gazon synthétique ne nécessite pas d'autorisation de construire.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2010 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface du terrain est de 5865 m², ce qui situe le coût du reprofilage et du remplacement du gazon synthétique à 209 francs le mètre carré.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d'avril au mois d'octobre).

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

4. Centre sportif du Bout-du-Monde

Mise aux normes de l'Union cycliste internationale (UCI) de la piste de bicross

Exposé des motifs

Située dans la boucle de l'Arve, la piste de bicross a été inaugurée en 1989. Ce nouveau sport est devenu, en moins de vingt ans, sport olympique (Pékin 2008). Cette piste a reçu, au cours des années, bon nombre de manifestations nationales et internationales dont, entre autres, la finale du championnat d'Europe 1996 et une manche de ce même championnat en 1999.

Le club de bicross de Genève est le plus important de Suisse. Il compte aujourd'hui plus de 200 membres. Quarante-cinq pilotes participent chaque année au championnat suisse, une soixantaine au championnat romand et à la coupe des Lacs. Une dizaine de pilotes atteignent régulièrement les finales de compétitions Indoors ou Internationales. Sans oublier Jenny Fahndrich qui a participé aux Jeux olympiques de Pékin en 2008.

Le club de bicross de Genève est candidat pour l'organisation d'une manche des championnats d'Europe en octobre 2011.

La piste de bicross ne répond plus aux nouveaux critères techniques de l'UCI. Afin de pouvoir organiser à nouveau de telles courses et de permettre aux pilotes de s'entraîner sur une piste conforme, un réaménagement de la piste est indispensable.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Les travaux prévus sont les suivants:

Installation et travaux préparatoires

Installation de chantier, clôture provisoire, piquetage et défrichage.

Démolition de la piste actuelle

Dégrappage des surfaces en bitume, décapage de la terre végétale, dégrappage et stockage sur place des matériaux de la piste actuelle triés par couches.

Complément et adaptation du drainage

Reprise des systèmes de drainage à partir des grilles d'écoulement existantes.

Aménagement nouvelle piste

Formation des bosses, virages et buttes par un constructeur de pistes officiel UCI avec reprise des matériaux stockés sur place et avec complément de nouvelles matières.

Enrobé bitumineux

Fourniture et pose d'enrobé bitumineux pour formation des virages avec forte inclinaison.

Aménagement grille de départ

Création d'une dalle béton et d'un muret.

Clôture

Modification des clôtures selon nouveau projet.

Plantation

Plantations d'un cordon végétal le long de la piste du côté de l'Arve.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève (choix écologiques)

Les matériaux composant la piste de bicross actuelle seront en bonne partie réutilisés pour la fabrication de la nouvelle piste.

Coût des travaux

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.
4 Aménagements extérieurs		347 000
40 Installation de chantier, travaux préparatoires	30 000	
Démolition piste actuelle	70 000	
42 Complément et adaptation du drainage	20 000	
Aménagement nouvelle piste	100 000	
Enrobé bitumineux	42 000	
Couvert rampe de départ	30 000	
Aménagement grille de départ	10 000	
Clôtures	20 000	
Plantations	25 000	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		34 700
58 Compte d'attente pour provisions et réserve (10% de 40 à 57)	34 700	
Coût total de la construction HT		381 700
Taxe sur la valeur ajoutée (8%)		30 536
Coût total de la construction TTC		412 236

Frais administratifs et financiers	
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	<u>20 612</u>
Coût général de la construction TTC	432 848
Total du crédit demandé	<u>433 000</u>

Référence au 5^e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 5^e plan financier d'investissement 2010-2021.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 433 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, s'élève à 50 760 francs.

Autorisation de construire

Ce projet de mise aux normes UCI de la piste de bicross fera l'objet d'une requête en autorisation de construire qui sera déposée prochainement auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2010 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface de la piste est d'environ 3850 m², ce qui situe le coût de la mise aux normes UCI de la piste de bicross à environ 115 francs le mètre carré.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d'avril au mois d'octobre).

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 739 000 francs destiné au remplacement du gazon synthétique du terrain B de football du stade de Varembe, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 739 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 416 000 francs destiné à la transformation du terrain B de football en synthé-

tique du stade de Frontenex, plateau de Frontenex 8, parcelle N° 16, feuille N° 2, secteur Cologny.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 416 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs destiné au reprofilage et au remplacement du gazon synthétique du terrain de hockey sur gazon du stade de Richemont, route de Frontenex 70, parcelle N° 1657, feuille N° 24, secteur Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

PROJET D'ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 433 000 francs destiné à la mise aux normes de l'Union cycliste internationale (UCI) de la piste de bicross au centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 12, parcelle N° 2079, feuille N° 85, secteur Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 433 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.